

dire si la présente mesure a quelque rapport à la discussion qui se poursuit depuis quelque temps à la Chambre des communes?

L'hon. M. CHEVRIER: Non.

M. CASE: Tant mieux; merci.

M. CHURCH: Comme je ne croyais pas qu'on aborderait le bill 201 ce soir, j'ai laissé les documents pertinents à mon bureau. Je désire cependant formuler quelques remarques au sujet du bill n° 201, tendant à modifier la loi des chemins de fer. Le ministre se propose de dépenser un demi-million cette année. Je n'ai pas mes documents ici mais selon la réponse qu'il a donnée aux questions que j'ai posées en février le ministre a dit qu'on n'a dépensé qu'un faible montant. Les passages à niveau sont la cause d'un grand nombre de pertes de vie. Compte tenu du grand nombre de passages à niveau au pays la somme insignifiante que demande le ministre, à peine un demi-million, est tout à fait insuffisante. L'Ontario n'obtient rien.

Je regrette de ne pas avoir le rapport sous la main, mais on m'avait dit que le bill ne serait pas présenté ce soir. Je ne m'oppose pas à ce que la Chambre en soit saisie mais je tiens à signaler qu'à Toronto certains passages à niveau comptent parmi les plus dangereux au pays. Le commissaire des chemins de fer a examiné celui de la rue Jones dans le quartier I près de l'institut collégial de Riverdale et d'autres écoles. Un accident presque mortel y est survenu. Ou est passé cet argent? Suivant les directives de la Commission des chemins de fer, la municipalité a commencé les travaux mais elle les a abandonnés pour supprimer le passage à niveau de l'avenue Victoria dans le comté d'York.

Je signale au ministre l'insuffisance de cette somme insignifiante qui ne remédiera guère aux graves dangers que présentent les passages à niveau. D'ailleurs, bien des gens y ont péri. On devrait modifier le code criminel et prescrire une peine pour ceux qui n'arrêtent pas avant de traverser la voie. Qu'on les mette à l'amende.

Qu'avons-nous obtenu? L'apport de l'Ontario, aux chemins de fer, provenant des impôts, est considérable. Je regrette de ne pas avoir la documentation sous la main. On a présenté un rapport qui recommande l'affectation d'une somme qui est insignifiante si l'on tient compte de ce que la vie est en danger aux passages à niveaux.

La municipalité a acquitté le tiers des frais d'aménagement du viaduc à Toronto. Toutefois, elle n'assume aucune responsabilité parce que les routes municipales étaient tracées avant l'avènement du chemin de fer. Cependant, on

a évalué notre apport au tiers du coût, c'est-à-dire au tiers de 40 millions de dollars, somme affectée à l'entreprise. Nous avons obtenu la suppression des passages à niveau, entreprise qui a coûté des millions de dollars aux contribuables de Toronto.

Une somme d'un demi-million de dollars me semble insignifiante quand il y a des milliers de passages à niveau au pays. Aussi, songeons aux pertes de vie à ces endroits. Le nombre est effarant. Qui donne les ordres? La Commission des transports doit d'abord présenter une requête qui fait l'objet d'une longue étude avant que l'ordre soit donné. J'ose dire qu'il se fera bien peu de travail cette année.

J'invite le ministre à nous exposer le programme projeté, sous l'empire du bill 201, à nous dire quelles parties de ce demi-million seront accordées aux diverses provinces, afin de leur permettre de remédier à ce grave danger. Nous comptons dans notre ville plusieurs traverses dangereuses. Pas un sou cependant n'y a été dépensé. Les contribuables de Toronto versent chaque année de 5 à 6 millièmes par dollar au trésor fédéral, mais n'obtiennent rien en retour. Et ce n'est ici qu'un domaine particulier. C'est en Ontario que les chemins de fer réalisent la majeure partie de leurs bénéfices, mais nous n'en obtenons rien. La ministre veut-il nous dire quelles sommes on a dépensées dans chacune des provinces depuis le commencement de la guerre, pour la suppression des passages à niveau? Le crédit était jadis de \$200,000. Aujourd'hui, il est porté à un demi-million, mais ce n'est encore qu'une bagatelle. Autant vaut renoncer complètement à la tâche que de tenter de régler le problème des passages à niveau au Canada au moyen de crédits d'un demi-million de dollars.

Après toutes ces pertes de vie, c'est triste que nous ne puissions remédier à la situation. Le ministre voudrait-il nous faire part du programme du Gouvernement touchant la suppression des endroits dangereux que sont les passages à niveau et nous dire sur combien de ces passages porte son relevé? Quelles sommes affectera-t-on à ces travaux? Voilà autant de détails que le comité devrait connaître. Quelle est le programme du Gouvernement? Combien entend-il dépenser et à quels endroits.

L'hon. M. CHEVRIER: L'honorable député veut savoir quelle sera la part de chaque province du montant dont il est question en ce moment. Cela dépend des demandes qui seront adressées par les corps publics, les municipalités et le reste dans chaque province. La Commission des transports n'autorise pas